



Grand Régional HUNTER Amateur et Elite « Hauts de France » 2019

Règlement

Article 1 : Principe

Les participants de ce circuit sont des compétiteurs licenciés dans la région Hauts de France.

Le Circuit Grand Régional Hunter est basé sur un classement permanent où les compétiteurs acquièrent des points sur des concours de Hunter labellisés par le CRE comme « Grand Régional » et dans certaines épreuves :

- Epreuves d'équitation : AM 3, AM 2, AM 1 et Elite.
- Epreuves de style : Style 2, Style 1 et style élite.

Un organisateur ne peut prétendre qu'à un seul concours labellisé sur 2019 : il recevra une aide financière du CRE (forfait) de 500 €. Il est de sa responsabilité d'en faire la demande, AVANT la compétition, auprès du CRE (formulaire disponible en ligne sur le site du CRE).

Les épreuves se déroulent exclusivement sur le territoire régional (avec un organisateur adhérent du CRE Hauts de France).

L'organisateur peut intégrer d'autres épreuves hunter dans son programme : club ou amateurs.

Ce concours est ouvert à toutes les régions, mais les cavaliers non licenciés en Hauts de France ne pourront être intégrés au classement du circuit.

Article 2 : Classement permanent

Le classement permanent se fera par addition des points obtenus par les compétiteurs sur tous les concours déclarés qualificatifs, auxquels ils ont participé dans leurs épreuves FFE respectives.

Selon le barème suivant : Addition des notes des protocoles.

Si, pour un même concours qualificatif, un compétiteur monte plusieurs chevaux dans l'épreuve, seul le meilleur résultat est pris en compte.

Le nombre de points obtenus est affiché sur le site du CRE : il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable) y compris pour le classement définitif. Les résultats définitifs du circuit seront sur le site du CRE après le dernier concours du circuit.

Article 3 : Cahier des charges

Le CRE labellisera les concours retenus pour ce circuit GRAND REGIONAL

L'organisateur qui accepte, accepte de ce fait le cahier des charges suivant :

- Annoncer dans l'avant programme FFE la mention « inscrit au circuit grand régional Hauts de France »
- Mentionner le CRE comme partenaire sur tout document de communication (site Internet, affiches, etc...)
- Choix des épreuves libre à chaque organisateur : Maniabilité, Figures imposées, Mixte ou grand- Prix.

- Doter les épreuves du Grand Régional,
Dotations financières minimum :

Epreuves	Dotations	Engagement	Hauteur
AM 3	200 €	18 €	80 cm
AM 2	300 €	25 €	100 cm
AM 1	500 €	30 €	110 cm
Elite	600 €	35 €	120/125 cm
Style 2	300 €	25 €	100 cm
Style 1	500 €	30 €	110 cm
Style Elite	600 €	35 €	120/125 cm

- Disposer d'un terrain d'évolution de qualité.
- Mentionner sur les DUC et sur les résultats envoyés à la FFE la liste de tous les officiels réellement intervenus épreuve par épreuve (**un officiel ne pourra en aucune façon avoir deux missions**)
- Président de jury au moins « National Elite » plus au minimum 1 juge assesseur (présent au jury en permanence)
- Deux secrétaires obligatoires toute la journée au jury : protocole, calcul et classement
- Un commissaire au paddock de niveau minimum « National »
- Stand ou espace d'exposition gratuit pour les partenaires du CRE.
- Gestion (impression) des protocoles au secrétariat du CRE. C'est à l'organisateur d'en faire la demande et de venir les chercher au CRE.
- Gestion (diffusion) des résultats au secrétariat du CRE, après envoi des résultats par les organisateurs dans un délai de 8 jours.
- Possibilités aux organisateurs d'ajouter d'autres épreuves hors Grand Régional.

Les organisateurs ne respectant pas ce cahier des charges pourront se voir refuser par le CRE la qualification "Grand Régional" pour leurs organisations futures et ne percevront pas l'aide financière prévue.

Le CRE labellisera dans ce circuit les concours HUNTER qui seront « GRAND REGIONAL » au sens fédéral avec coefficient de 1,5. A voir

Article 5 : Récompenses

Le CRE récompensera les 3 premiers du classement final de chaque série (en bons d'achat). De la même façon, Il offre plaques et flots aux classés du circuit avec un maximum de 8.

Les plaques et les flots de chaque étape sont identiques ; Commandés par le CRE et envoyés directement à chaque club avec la facture (à régler par l'organisateur).

Article 6 : Calendrier

Les lieux et dates retenus sont :

Date	Lieu
24 Mars 2019	Bertaucourt (02)
19 Mai 2019	Demuin (80)
2 Juin 2019	Compiègne (60)